



# NEWSLETTER

OCTOBRE 2018

## EDITO

Le SPIB reste toujours engagé dans le combat pour l'amélioration du cadre réglementaire de l'activité forestière et le renforcement continu des capacités des opérateurs du secteur privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme **FAO-UE FLEGT**, le SPIB vient d'obtenir un appui financier pour mettre en œuvre un projet, qui traitera des problèmes liés à l'approvisionnement du marché domestique en bois d'origine légale par les opérateurs locaux.

La mise sur le marché de produits bois d'origine légale est une vraie problématique pour la Côte d'Ivoire en général et plus spécifiquement pour les opérateurs du marché domestique situés au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle, zone interdite à l'exploitation forestière.

Le projet contribuera à apporter des réponses aux préoccupations des opérateurs du marché domestique pour leur approvisionnement en bois d'origine légale, véritable défi à relever par l'ensemble des parties prenantes.

Nos remerciements à la FAO pour cet appui important à la recherche de solutions durables au défi de l'approvisionnement du marché domestique en bois légal.

Bonne Lecture

**Boubacar Ben SALAH**

## SOMMAIRE

- 1- Projet PO 333638
- 2-Atelier de Lancement
- 3-Atelier de Korhogo
- 4-Brèves



## 1- Présentation du Projet PO 333638

### « Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois »

Le projet de « **Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois** » veut permettre une meilleure intégration des petites et moyennes entreprises et des acteurs informels dans les négociations de l'APV de la Côte d'Ivoire par le renforcement de leurs capacités.

Le projet d'un montant de **99 947.50 USD** couvre une période de 12 mois à compter de Juillet 2018, financé à 100% par le programme FAO-UE FLEGT, répond à une demande du SPIB.

Le Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB) a été créé en 1943. Il regroupe les principales sociétés industrielles du Bois en CI avec plus d'une vingtaine de membres.

La nécessité d'appuyer les opérateurs du marché domestique pour garantir l'accès légal à la ressource, notamment ceux situés au-dessus du 8ème parallèle, zone interdite à l'exploitation forestière, reste un défi majeur pour la Côte d'Ivoire.

L'aide à l'organisation des opérateurs de la zone interdite à l'exploitation et leur mise en relation avec les Industriels installés dans le sud du Pays, favorisera un approvisionnement en bois légal de ces opérateurs, ce qui réduirait ainsi l'exploitation forestière illégale opérée dans ces zones interdites à l'exploitation.

#### Les objectifs visés sont :

- Accroître la représentativité des opérateurs du marché domestique dans les négociations de l'APV;
- Accroître l'approvisionnement du marché local en bois d'origine légale;
- Renforcer la relation commerciale entre les Industriels du Bois et les Opérateurs du Marché Local;

#### **Le projet vise à atteindre 3 résultats :**

**Résultat 1 :** La représentativité des opérateurs du marché domestique, inscrits dans une démarche de constitution légale, dans le processus APV/FLEGT est améliorée par leur participation plus accrue aux réunions et rencontres de préparation du Comité Technique de Négociations (CTN).

#### **- 8 Activités pour atteindre le Résultat 1**

1. Elaborer une cartographie détaillée des acteurs du marché domestique ;
2. Analyser tous les types de métier ;
3. Elaborer une brochure de sensibilisation pour la formation des sociétés ;
4. Organiser des réunions de concertation et de renforcement des capacités des acteurs sur les sujets de légalité et de formalisation de leurs activités ;



5. Faciliter la formation des sociétés ;
6. Accompagner la création d'AP des opérateurs du marché domestique et améliorer leur structuration ;
7. Sensibiliser toutes les parties prenantes pour la régularisation des opérateurs du marché domestique ;
8. Faciliter l'implication des acteurs du marché domestique aux réunions sur le FLEGT.

**Résultat 2 :** L'accès aux produits connexes des sociétés industrielles de transformation du bois pour les opérateurs du marché domestique est amélioré.

#### - 4 Activités pour atteindre le Résultat 2

1. Identifier les besoins des opérateurs du marché domestique, formaliser leurs activités et les regrouper en Associations Professionnelles ( AP ) ;
2. Sensibiliser les opérateurs sur les essences alternatives aux essences protégées ;
3. Identifier les industries du bois pour l'approvisionnement des AP du marché local en bois d'origine légale ;
4. Faciliter la mise en relation commerciale entre les industriels et les AP du marché local.

**Résultat 3 :** La visibilité du projet sera garantie au niveau national et international

#### - 3 Activités pour atteindre le Résultat 3

1. Organiser l'atelier de lancement du projet ;
2. Organiser l'atelier de restitution des résultats et des leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet ;
3. Matérialiser la visibilité du projet ( Newsletters, clé USB, Dépliants, Site Web etc ) ;

### L'équipe du Projet est composée comme suit :

- **Boubacar Ben SALAH** – Coordonnateur ( Président du SPIB )
- **Gilbert KOUAKOU** – Coordonnateur-Adjoint
- **Joane YESSOH BEBA** – Responsable Administrative et Financière

## 2- Atelier de Lancement du Projet PO 333638

Le mercredi 26 septembre 2018, s'est tenu le lancement à Abidjan du projet PO 333 638 : **“Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois”** en Côte d'Ivoire.

Ce projet, financé à 100% par le programme FAO-UE FLEGT à hauteur de 99 947,50 USD s'exécutera sur une période de 12 mois.

La zone principale d'action du projet est la région au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle (Nord du Pays) ; il vise à créer une intégration des PME et des acteurs informels dans le processus APV-FLEGT en Côte d'Ivoire par leur regroupement et la sécurisation de leurs approvisionnements de manière légale et durable.



**Photo 1: Photo de famille à la cérémonie d'ouverture**

La cérémonie de lancement du projet, a regroupé 52 participants avec une forte présence d'opérateurs du secteur bois venus de Korhogo et de sa région (Ferkessedougou, Ouangolodougou, Boundiali, Odienné, ...), s'est déroulée en 4 phases : Ouverture, Présentation du processus FLEGT en Côte d'Ivoire, Présentation du projet FAO-SPIB FLEGT (PO 333 638) et Clôture.

**La phase d'ouverture** a enregistré 3 intervenants. D'abord Monsieur Boubacar Ben SALAH, Président du SPIB et Coordonnateur du projet a remercié l'ensemble des participants pour le déplacement tout en leur souhaitant la bienvenue, et a présenté le projet dans ses grandes lignes. Ensuite le représentant du Représentant-Résident de la FAO, le Colonel Oné VABÉ, Expert National Eaux et Forêts à la FAO, a adressé les salutations et les excuses du Représentant-Résident qui a bien voulu être personnellement présent mais empêché pour des raisons indépendantes de sa volonté, a présenté le programme FAO-EU-FLEGT avant de marquer l'adhésion de la FAO à toutes les initiatives visant la bonne gouvernance dans la gestion des ressources forestières et promis l'appui de la FAO à la Côte d'Ivoire dans sa quête d'une bonne gouvernance de ses forêts et à son processus APV-FLEGT jusqu'à la signature de son APV. Cette première séance a été conclue par le Colonel ME KOUAME Martial, Directeur de Cabinet-Adjoint du Ministère des Eaux et Forêts, qui a transmis à l'assistance les salutations de Monsieur Alain-Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts avant de préciser l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus APV-FLEGT. Il a aussi félicité le SPIB qui, à ses dires, gagne en expérience dans le captage de projets pour le bien de la forêt ivoirienne. Le Directeur de Cabinet-Adjoint a reconnu l'importance de la formalisation du marché domestique pour une gestion forestière durable avant de déclarer ouvert l'atelier de lancement du projet PO 333638 : **“Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois”**.

**La deuxième phase** a concerné le processus APV-FLEGT en Côte d'Ivoire qui a été présenté par le Point Focal national, le Capitaine SYLLA Cheick Tidiane. Le Point Focal national a fait l'historique du FLEGT et de l'adhésion de la Côte d'Ivoire à ce processus, présenté l'état d'avancement et les défis à relever à savoir :

- La finalisation du code forestier et de ses textes d'application ;



- L'achèvement du Système de Vérification de la Légalité (SVL) ;
- L'amélioration de la formalisation du marché national ;
- Le maintien d'une bonne dynamique de mobilisation et de participation des acteurs notamment à travers la mise en place d'un mécanisme de financement durable;
- Le renforcement des capacités et la vulgarisation de l'Observation Indépendante ;
- Et le renforcement de la coordination intersectorielle entre le FLEGT et la REDD+.

La troisième phase a enregistré 4 interventions. D'abord M. Gilbert KOUAKOU, Coordonnateur-Adjoint du projet PO 333638 : **“Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois”** a présenté les trois (3) principaux résultats attendus du projet à savoir :

- L'amélioration de la représentativité des opérateurs du marché domestique dans le processus APV-FLEGT et sa participation aux rencontres et réunions du CTN,
- L'amélioration de l'accès des opérateurs du secteur bois au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle aux produits des industries du bois situées dans le sud de la Côte d'Ivoire ;
- Et la visibilité du projet au plan national et international.

Ensuite M. DOH Gnonsibeau César, Président du Syndicat des Groupements et Organisations Professionnels Ivoiriens du Bois (SYNGOPIB) a, dans son intervention, qualifié le sciage clandestin de "grosse plaie" de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire et proposé des axes de solution pour juguler ce problème.

Puis M. Séraphin GUÉI, Secrétaire Général du Groupement des Artisans des Métiers du Bois de Yopougon (GAMBY) a mentionné les difficultés d'approvisionnement en bois même pour eux qui sont installés dans le sud de la Côte d'Ivoire, du fait de la faiblesse des volumes que peut commander un opérateur individuel auprès des industriels.

Enfin Monsieur SORO Ali a porté la voix des opérateurs du secteur bois venus de Korhogo, Odienné, Ferkessedougou, ... pour dire sa reconnaissance pour la considération à eux manifestée par la Coordination du projet en les associant à cet événement, chose qui leur arrive très rarement.

M. SORO a aussi expliqué qu'ils rencontrent eux aussi des problèmes pour trouver du bois et émis le souhait que le projet puisse les aider à avoir du bois **normalement** pour conduire leurs activités.

Il a terminé en remerciant le projet pour la volonté de les mettre en relation avec les gros industriels du bois pour les approvisionner.

La Séance de clôture a été l'occasion pour M. Boubacar Ben SALAH de remercier tous les participants, et particulièrement la FAO, l'Union européenne, le Colonel ME, Directeur de cabinet du MINEF, le Colonel SANGARE Mamadou, Directeur Général de la SODEFOR, le Colonel SORO Doplé Claude, Ex-Négociateur en Chef de l'APV, le Capitaine SYLLA, Point Focal APV-FLEGT et

M. Benoît JOBBE-DUVAL, Directeur Général de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) qui a effectué le déplacement depuis Paris pour soutenir le SPIB dans le lancement du projet.

C'est avec ces remerciements que le Coordonnateur a clos l'atelier de lancement du projet PO 333638 : **“Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois”**.





### 3- Atelier de Korhogo

Le mercredi 10 Octobre 2018 a démarré à Korhogo, le 1<sup>er</sup> atelier d'une série de trois ateliers pour le renforcement des capacités des opérateurs du bois du projet **PO 333 638 : "Renforcement des Capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois "** qui s'y tiendront prochainement.

Cet atelier, qui a regroupé **42 Participants** de Korhogo et ses environs s'est articulé autour des principaux points suivants :

- Séance d'ouverture
- Le Code forestier et le processus FLEGT en Côte d'Ivoire
- Le projet FAO-SPIB FLEGT PO 333 638
- Séance de clôture.

#### Séance d'ouverture

La séance d'ouverture, outre l'étape d'accueil et d'installation des participants, a concerné :

- Le mot de bienvenue par le modérateur de l'atelier ;
- Le mot d'ouverture par le représentant du Directeur Régional des Eaux et Forêts de Korhogo.

Le Modérateur de l'atelier de Korhogo a, dans son mot de bienvenue, remercié la Coordination du projet PO 333 368, en l'occurrence le Coordonnateur Boubacar Ben SALAH pour le choix porté sur Korhogo et sa région pour l'exécution du projet. Il s'est ensuite tourné vers les participants pour reconnaître les efforts qu'ils ont faits pour se détourner de leurs activités et effectuer le déplacement pour participer à l'atelier.

Quant au Directeur Régional des Eaux et Forêts de Korhogo, le Colonel N'GORAN Patrice, compte tenu de certaines obligations, il a dû laisser le soin à son collaborateur, le Colonel GUEU Tiadé de prononcer le mot d'ouverture qu'il avait préparé.

Le Colonel GUEU Tiadé a donc présenté les excuses du DR qui a dû partir avant le début de l'atelier et mentionné sa satisfaction de voir une continuité dans l'action du SPIB pour la région de Korhogo, car le SPIB a organisé un atelier en Août 2017 sur le FLEGT auquel il avait aussi participé. Selon lui, ce n'est pas tous les jours que de telles activités se déroulent à Korhogo dans le secteur forestier.

Le représentant du DR des Eaux et Forêts a ensuite livré le mot d'ouverture du Colonel N'GORAN Patrice, DR des Eaux et Forêts de Korhogo dans lequel il a exprimé sa satisfaction pour le déroulement de l'activité dans sa circonscription, a promis sa disponibilité pour accompagner toutes les activités du projet, remercié le SPIB pour le choix de Korhogo et la FAO d'avoir accordé son appui financier au SPIB pour ce projet d'une importance capitale en particulier pour la région du Poro. Il a ensuite souhaité plein succès à l'atelier et au projet avant de déclarer ouvert l'atelier sur le renforcement des capacités des opérateurs du secteur bois de la région de Korhogo au processus APV-FLEGT en Côte d'Ivoire.



**Photo 1 :** Photo de famille -Cérémonie d'ouverture de l'atelier des 10 et 11 Octobre 2018

### Le Code forestier et le processus FLEGT en Côte d'Ivoire

M. Gilbert KOUAKOU, Coordonnateur-Adjoint du Projet, à la suite des 2 précédentes interventions, a présenté le Code forestier et le Plan d'Action FLEGT en général et a insisté particulièrement sur les 2 axes principaux d'intervention que sont l'APV et le RBUE.

#### Le Code forestier de 2014

Le Code forestier 2014, a été présenté dans ses grands principes à savoir :

- le principe de la propriété de l'arbre au propriétaire du champ ou du propriétaire terrien (articles. 19 à 21 du Code forestier)
- l'extension du droit d'usage forestier à tous les types de forêt (article 42 à 48 de la loi) ;
- la reconnaissance des us et coutumes (articles 48 ; 75) ;
- .....

Deux remarques ont toutefois été faites sur l'application de ce code à savoir :

- i. La nécessité de finaliser des textes d'application,
- ii. Le besoin de prendre en compte la nouvelle politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts dans la révision du code forestier.



Les participants ont toutefois été rassurés de la veille de la Coordination du projet dans le suivi du processus d'élaboration du code forestier et du partage qu'elle en ferait avec les opérateurs engagés dans le projet PO 333 368.

Il a été porté à l'attention des participants de la révision du code forestier 2014 actuellement en cours, tout en précisant que celui-ci ne sera pas complètement bouleversé, notamment en ses principales dispositions mais que de nouvelles notions y seront introduites pour répondre aux exigences de la nouvelle politique forestière que l'Etat veut mettre en œuvre.

### Le processus APV-FLEGT en Côte d'Ivoire

Le processus FLEGT en Côte d'Ivoire a été présenté en deux (2) principaux points à savoir (i) le FLEGT et l'état d'avancement des négociations de l'APV et (ii) les défis à relever.

Pour ce qui est du processus FLEGT en Côte d'Ivoire, le Coordonnateur-Adjoint a présenté le Plan d'Action FLEGT, initiative de l'Union européenne, publiée en Mai 2003 tout en insistant sur les 7 axes du plan et particulièrement les 2 axes les plus importants pour la Côte d'Ivoire à savoir **l'Accord de Partenariat Volontaire (APV)** et le **Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE)**.

Pour ce qui concerne l'état d'avancement, un parallèle a été fait avec la nécessité de finalisation des textes réglementaires qui impactent la grille de légalité.

Les participants ont été informés des organes de négociation comprenant 4 collèges (Administration, Secteur Privé, Société civile et Chefferie traditionnelle), un Comité Technique de Négociation (CTN) et un Secrétariat Technique Permanent piloté par un Point Focal. Aussi, ont-ils leur place dans ces négociations, et le projet s'attèlera aussi à les faire participer à des séances qui les intéressent directement. Les organes et le Comité Technique de Négociation sont sous la supervision d'un Négociateur en Chef, qui représente l'Etat dans les négociations de haut niveau et Coordonne toutes les activités de négociation de l'APV FLEGT.

Les défis à relever concernent :

- La finalisation du code forestier et de ses textes d'application ;
- L'achèvement du Système de Vérification de la Légalité (SVL) ;
- **L'amélioration de la formalisation du marché national ;**
- Le maintien d'une bonne dynamique de mobilisation et de participation des acteurs notamment à travers la mise en place d'un mécanisme de financement durable;
- Et le renforcement de la coordination intersectorielle entre le FLEGT et la REDD+.

Parmi ces défis, la formalisation du marché domestique que la Côte d'Ivoire a inclus dans les négociations tient une place importante et le projet présent envisage de contribuer à le relever.





Photo 2 : Vue des participants à l'atelier



Photo 3 : Vue des participants à l'atelier



Photo 4 : Vue des participants à l'atelier



Photo 5 : Interview de M. YEO David, menuisier-ébéniste à Korhogo

## Le Projet FAO-SPIB FLEGT PO 333 638 "Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois"

Le Projet FAO-SPIB FLEGT PO 333 638 "Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois" a été présenté par le Coordonnateur-Adjoint dans ses principaux résultats et activités. Le projet vise trois (3) résultats dont chacun comprend des activités devant permettre de l'atteindre.



**Résultat 1** : « La représentativité des opérateurs du marché domestique, inscrits dans une démarche de constitution légale, dans le processus APV/FLEGT est améliorée par leur participation plus accrue aux réunions et rencontres de préparation des CTN ».

**Résultat 2** : « L'accès aux produits connexes des sociétés industrielles de transformation du bois pour les opérateurs du marché domestique (du Nord) est amélioré sera atteint par la réalisation de 3 principales activités ».

**Résultat 3** : « La visibilité du projet sera garantie au niveau national et international) sera atteint par la réalisation de trois activités majeures ».

**Les activités qui doivent permettre d'atteindre les résultats ont été suffisamment expliquées aux participants pour leur permettre de s'approprier pleinement le projet.**

Pour résumer le projet, le Coordonnateur-Adjoint a décliné l'action en 3 axes :

- a- Connaître les opérateurs du secteur bois de Korhogo et ses environs et formaliser leurs activités ;
- b- Les appuyer dans la création d'Associations professionnelles ;
- c- Permettre à ces Associations Professionnelles de se procurer du bois auprès des industriels pour leurs membres.

### Séance de clôture

Au cours de la séance de clôture, M. Gilbert KOUAKOU, Coordonnateur-Adjoint du Projet a remercié les participants et présenté les prochaines étapes dans la réalisation du projet en insistant sur :

- Les études à réaliser par des consultants:
  - o Cartographie des opérateurs de la filière bois de Korhogo et environs ;
  - o L'estimation des besoins en bois ;
  - o L'accompagnement à la formalisation des sociétés des opérateurs du bois de Korhogo et à la constitution des Associations Professionnelles (AP),
  - o L'identification des essences alternatives.
- Les ateliers à tenir à Korhogo, à Adzopé et l'atelier de clôture qui se tiendra à Abidjan en Juin 2019.

Particulièrement, pour ce qui concerne les études, le Coordonnateur-Adjoint a insisté sur son caractère intellectuel et pratique afin d'avoir effectivement des données pour le travail et les résultats du projet. Il a donc rejeté toute idée de chercher à les connaître pour fournir des informations aux agents des Eaux et Forêts et de l'Administration Fiscale pour les réprimer. Partant de cela, il a demandé aux participants de passer l'information à leurs collègues pour se faire connaître du projet et améliorer ainsi leur travail et faciliter leur approvisionnement légal.



Le Coordonnateur-Adjoint a ensuite transmis les salutations et remerciements du Coordonnateur du projet, M. Boubacar Ben SALAH par ailleurs Président du Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB), bénéficiaire de ce projet, financé par le programme FAO-UE-FLEGT de la FAO, à qui il a exprimé les remerciements de l'équipe projet pour cet appui avant de clore ce premier atelier de 2 jours.

#### 4- Brèves

- **2<sup>ème</sup> Atelier de Korhogo ( Novembre 2018 )**
  
- **Etudes suivantes déjà lancées**
  - Cartographie détaillée des opérateurs du marché domestique au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle
  - Identification des besoins en bois et des Associations professionnelles au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle
  - Essences alternatives aux essences protégées et prisées par les opérateurs au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle
  - Appui à la constitution des sociétés et associations professionnelles des opérateurs au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle